



Les Féals Compains

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° W062001051

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale
Ordinaire n° 10006
du Dimanche 18 Octobre 2009 à 14H00
tenues Avenue de Quiera - 06370 Mouans Sartoux

STATUT	MEMBRE	PSEUDONYME	TÉLÉPHONE / @ MAIL	Présent	Absent	Diffusion
Présidente	MOURAREAU Patricia	Dame Esclarmonde de FOIX	06.18.95.15.62 @ compagnie@les-feals-compains.com	X		X
Trésorier	MOURAREAU Bruno	Messire Raimond Roger TRENCVEL	06.18.95.09.55 @ ChezBrunoM@aol.com	X		X
Secrétaire	NOTAR Évelyne	Dame Évelyne de SARTOUX	06.81.46.34.16 @ Evelyne.N@orange.fr	X		X
Administrateur technique et logistique	NOTAR Alain	Messire Alan de SARTOUX	06.60.17.00.49 @ notar.alain@orange.fr	X		X
	DE LA GORGUE DE ROSNY Yanis	Arthur de LA GORGUE DE ROSNY	06.75.66.18.93 @ yanisderosny@wanadoo.fr	X		X
	FACCIA Aurélia	Damoiselle Aleth BÉRINGARI	06.43.26.82.19 @ ruyk_kira@hotmail.fr	X		X
	FACCIA Denis	Armanieu BÉRINGARI	06.43.93.98.85 @ plantourian@hotmail.fr	X		X
	LOLLMAN Dave	Messire David	06.60.54.89.74 @ dave.lollman@univ-cezanne.fr		X (E)	X
	MOURAREAU Jesse	Éguyer Engoran de MONTÉFROIS	06.13.07.08.88 @ jesse-06@hotmail.fr	X		X
	VERDENELLI Jérôme	Kem Le Ligure	06.50.62.57.79 @ jerome.verdenelli@neuf.fr		X (E)	X

(E) Excusé

(R) Représenté

Page 1 / 7



Les Féals Compains

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° W062001051

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire n° 10006
du Dimanche 18 Octobre 2009

PROCÈS-VERBAL

1 - ORDRE DU JOUR

Les thèmes abordés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association «Les Féals Compains», qui s'est tenue à Mouans-Sartoux (06370) le 18 Octobre 2009, sont :

- proposition d'adhésion de cinq nouveaux membres,
- présentation de deux postulants,
- motivation des nouveaux membres pour le Moyen Âge,
- régularisation dossiers membres,
- moyens de communication avec le Conseil d'Administration et les membres adhérents,
- Statuts, Règlement Intérieur et Charte,
- tenues vestimentaires et équipements pour l'année 2010,
- organisation des manifestations,
- organisation et règlement sur le campement,
- activités du campement : quelles activités et qui fait quoi ?

2 - MEMBRES

2.1 – NOUVEAUX MEMBRES ET POSTULANTS

Après une première prise de contact avec Éric PAILHAREY lors de la médiévale de Biot et une participation active à notre vie de camp aux Arcs-sur-Argens, accompagnée de son épouse Magalie, ces derniers ont pris la décision d'intégrer notre compagnie, avec leurs filles Ambre et Morgane à compter de la saison 2010.

Magali FACCIA a également décidé de rejoindre notre troupe, à l'issue de sa participation à certaines des réunions non officielles des «Féals Compains», ainsi que sur notre campement lors des Journées Templières de Comps-sur-Artuby. Après discussion entre le bureau et les membres adhérents de l'association, nous avons décidé, d'un commun accord, d'accueillir Ambre, Éric, Magalie et Morgane PAILHAREY, ainsi que de Magali FACCIA au sein des «Féals Compains».

En date du 02 Octobre, Jean-Daniel et Marie-France, membres de la Compagnie Médiévale Le Temps D'un Rêve, nous ont contactés téléphoniquement pour intégrer notre association. Pour raisons personnelles, ils n'ont pu être présents à l'Assemblée Générale Ordinaire. Leurs demandes d'adhésion sont remises à une date ultérieure.



Les Féals Compaigns

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° W062001051

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire n° 10006
du Dimanche 18 Octobre 2009

2.2 – MOTIVATION DES NOUVEAUX MEMBRES POUR LE MOYEN ÂGE

Éric et Magalie PAILHAREY, ainsi que leurs filles sont médiévistes depuis plusieurs années, aussi leur motivation pour le Moyen Âge n'est plus à prouver. Néanmoins, ils ont pris la décision de s'adapter à la période reconstituée par les «Féals Compaigns».

Quant à Magali FACCIA, cette dernière nous a rédigé un petit récapitulatif de ses motivations pour intégrer notre compagnie.

Il est demandé aux nouveaux membres adhérents, ainsi qu'à tous les autres membres de participer à un minimum de manifestations au cours de la saison, à savoir la moitié des dates proposées, et de respecter leurs engagements une fois inscrits sur le calendrier prévisionnel distribué chaque début d'année.

2.3 – RÉGULARISATION DOSSIERS MEMBRES

En raison d'un changement des Statuts, du Règlement Intérieur et de la Charte de notre association en date du 15 Février 2009, les dossiers de Dave LOLLMAN et de Jérôme VERDENELLI sont toujours en attente de régularisation. Il est impératif que ces derniers paraphent et signent ces trois pièces administratives et les remettent au bureau, d'ici la fin de l'année, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (*le 06 ou le 13 Décembre 2009 : à confirmer*).

3 - ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

3.1 – COMMUNICATION ENTRE LES MEMBRES ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé à tous les membres adhérents de l'association que les moyens de communication mis en œuvre entre le Conseil d'Administration et eux-mêmes sont principalement la voie «internet» : e-mails, site et forum (en suivant la structure de ce dernier) de la compagnie ; **aussi il est impératif que tous les membres consultent régulièrement, de leur propre chef, leurs emails, se rendent sur les site et forum (rubrique privée : Entre Compagnons) de la compagnie** (sauf cas particulier) **et répondent aux messages qui leur sont adressés**.

Le mode téléphonique n'est employé qu'en dernier recours, si nécessaire (respect de la vie privée).

3.2 – STATUTS, RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CHARTE

En raison de l'arrivée des nouveaux membres, un rappel est fait quant à notre réglementation.

Il est **obligatoire de respecter scrupuleusement** les Statuts, Règlement Intérieur et la Charte de l'association, afin de présenter aux organisateurs, au public et aux autres troupes, une compagnie «saine» et irréprochable, à savoir :

- Article 9 «Consignes de sécurité et respect des règles pré-établies sur les campements» du Règlement Intérieur de l'association.
- ⇒ **SURTOUT** : Interdiction **formelle** de consommer des boissons alcoolisées, en journée, dans la limite des heures des manifestations et le dernier jour de la manifestation – **qui plus est pour les combattants** –.



Les Féals Compaings

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° W062001051

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire n° 10006
du Dimanche 18 Octobre 2009

4 - ORGANISATION DES MANIFESTATIONS

4.1 – TENUES VESTIMENTAIRES ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ANNÉE 2010

Tous les membres de notre association, sans exception, doivent strictement adopter les tenues vestimentaires et équipements préconisés par la compagnie. Ces tenues et équipements doivent se conformer à la période allant de la fin du XII^{ème}, au début du XIII^{ème} siècle.

- Les tenues obligatoires types sont les suivantes :
 - **Tenue civile** : chainse (homme et femme – *progressivement sur la saison 2010*), braies et chausses (homme), chausses (femme – *progressivement sur la saison 2010*), bリアud ou cotte, surcot (facultatif), couvre-chef (cale, chapeau, cercler, etc... - **obligatoire pour les femmes mariées**), chaussures fermées, bottes ou bottines **exclusivement** médiévales.
 - **Tenue militaire combattant** : gambison, cale gambisoné, cotte de mailles, camail, cotte d'armes (aux couleurs de la compagnie pour les défilés ou aux couleurs du chevalier pour les lices), casque cervelière nasal, gants de cuir ou mouffes de mailles, épée à 1 main non tranchante et non pointue, bouclier bois (pour les mêlées), chaussures fermées, bottes ou bottines **exclusivement** médiévales.
 - **Tenue militaire archer** : gambison cuir ou autre protection, cale cuir, gambisoné ou autre, cotte d'armes (aux couleurs de la compagnie pour les défilés ou aux couleurs du chevalier pour les lices), casque cervelière, arc longbow ou droit – calibre 35 livres maximum en mêlées –, chaussures fermées, bottes ou bottines **exclusivement** médiévales.
- Le matériel militaire doit impérativement être entretenu régulièrement et les armes doivent être contrôlées (bout non pointu, lame non émoussée, ni tranchante, etc...), afin d'éviter les accidents.
- Des ateliers couture sont organisés entre les membres adhérents désirant y participer, au local de Mouans-Sartoux, selon les disponibilités de chacun.
- Il est demandé à chaque membre de se procurer sa vaisselle : couteau, fourchette ou pique à viande (facultatif), cuillère, verre, assiette, bol (facultatif).

4.2 – ORGANISATION DES MANIFESTATIONS

Lors de chaque manifestation programmée, les «Féals Compaings» devront procéder comme suit :

- Rendez-vous de tous les membres au local de Mouans-Sartoux à l'heure indiquée sur le forum et par mail.
- Chargement du camion.
- Départ de tous les membres en convoi, après répartition dans les véhicules – limitation du nombre de véhicules –, vers le lieu de la manifestation.
- Arrivée de tous les membres participants sur le lieu de la manifestation.
- Montage du campement en commun.
- À la fin de la manifestation, démontage du campement en commun.
- Retour de tous les membres en convoi au local de Mouans-Sartoux.
- Déchargement du camion.
- Les frais de route (y compris ceux antérieurs à 2010) seront remboursés progressivement – en fonction de la trésorerie de l'association – à partir de 2010.
- Les frais de nourriture seront pris en charge par l'association (en fonction de la trésorerie).



Les Féals Compains

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° W062001051

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire n° 10006
du Dimanche 18 Octobre 2009

4.3 – ORGANISATION ET RÉGLEMENT SUR LE CAMPEMENT

À compter de la prochaine saison, le campement sera constitué de la sorte :

- 4 tentes, dont 1 double.
 - 1 tente carrée écru avec auvent pour l'intendance,
 - 1 tente carrée écru sans auvent : 6 personnes,
 - 1 tente double de gueules et or : 9 personnes,
 - 1 tente simple noire et rouge : pour Ambre, Éric, Magalie et Morgane PAILHAREY (cette tente leur appartient en propre, mais sera remplacée par 1 tente carrée écru à l'issue de leur période d'essai d'un an, s'ils souhaitent poursuivre leur route parmi nous).
- Tous les membres doivent disposer chacun d'un sac de couchage (fortement préconisé) et d'un lit de camp (facultatif : confort).
- Les tâches quotidiennes sont réparties équitablement entre chacun.
 - Seules les tâches ménagères reviennent exclusivement aux femmes durant les horaires d'ouverture du campement au public.
- La vie de camp étant une vie communautaire, des règles essentielles doivent être respectées :
 - l'entraide,
 - la prise d'initiative : *par exemple, ranger systématiquement ce qui traîne quelle que soit la personne qui a dérangé, dans la mesure où ça ne se reproduit pas trop souvent. Sinon, le signaler à la personne concernée, afin qu'elle fasse le nécessaire,*
 - **chacun doit être actif et ne pas se reposer sur les autres,**
 - la prise des repas se fait en commun sur le campement,
 - les tentes doivent toujours être rangées ; par les personnes y «résidant» et l'intendance par tous,
 - le respect du matériel de la compagnie,
 - «faire preuve d'un bon caractère».
- Il est impératif de s'appeler par nos noms médiévaux ; une liste sera distribuée à chaque membre par le bureau. **Que les membres n'ayant pas encore trouvé de noms médiévaux en trouvent un d'ici la fin de l'année, ainsi qu'une histoire pour leur personnage – y compris les anciens membres n'en possédant pas encore –. Le site doit impérativement être à jour pour la saison 2010.**
- Respecter l'Article 9 «Consignes de sécurité et respect des règles pré-établies sur les campements» du Règlement Intérieur et la Charte de l'association :
 - ponctualité durant toute la manifestation au vu du programme de l'organisateur,
 - être vigilant aux anachronismes (interdiction de bouteilles en plastique, de matériel et d'objets modernes, éviter les maquillages voyants, les coupes de cheveux extravagantes – ou les camoufler sous une coiffe –, cacher les bijoux modernes – exception : piercings discrets –, lunettes de soleil, etc...).
- Chaque membre doit tenir son atelier durant les heures d'ouverture au public.

4.4 – ACTIVITÉS DU CAMPEMENT : QUELLES ACTIVITÉS ET QUI FAIT QUOI ?

Le but de l'association «Les Féals Compains» est de montrer et de faire revivre, le plus vraisemblablement possible, la vie au Moyen Âge, aussi **il est du devoir de chacun des membres** de participer activement à cette «reconstitution» en proposant des activités en rapport avec la période définie et en animant le ou les stands qu'ils auront choisis. Il faudra qu'ils s'investissent personnellement dans leur(s) activité(s) : recherches, temps passé et pécuniairement.



Les Féals Compaings

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° W062001051

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire n° 10006
du Dimanche 18 Octobre 2009

- Des ateliers déjà mis en place existent – hauberge, calligraphie, archerie, herboristerie, hygiène, jeux de plateau, cuir, couture, armement, chevalerie, art culinaire et tâches ménagères, combat aux bâtons, mêlées, musique, danse, chant, scénettes –, il est donc nécessaire qu'ils soient «vivants». Pour ce faire, les membres de l'association doivent les animer et/ou les développer selon leurs affinités avec les activités précitées. Il est possible et préférable que chaque membre soit à même de présenter des activités différentes, en cas d'absence d'un des membres.
- De nouvelles activités vont voir le jour pour la prochaine saison, avec l'arrivée de nos nouveaux membres :
 - la justice : Éric PAILHAREY, en corrélation avec la scénette de braconnage,
 - la scénette de combat d'Éric et Magalie PAILHAREY,
 - jongleresse (jonglerie, contes médiévaux, musique, etc...) : Magali FACCIA,
 - jeux d'enfants pour Ambre et Morgane PAILHAREY,
 - autres scénettes en cours de projet.

4.5 – DEVISE DE LA COMPAGNIE

Tous les «Féals Compaings» doivent connaître et scander la devise de la compagnie : **POTIUS MORI QUAM FOEDARI** (plutôt mourir que de se déshonorer), lors des manifestations.

Dès l'annonce du nom de notre compagnie, les «Féals Compaings» entonneront tous ensemble «**POTIUS MORI QUAM FOEDARI**».

De même, lors des défilés, Raimond-Roger «lancera» le nom de la compagnie, afin que les autres compagnons clament la devise d'une seule et même voix.

5 - CONCLUSION

L'association «Les Féals Compaings» a le plaisir d'accueillir 5 nouveaux membres en son sein : Ambre, Éric, Magalie et Morgane PAILHAREY, ainsi que Magali FACCIA.

Il est impératif que tous les membres adhérents se servent de la plate-forme internet afin de communiquer entre eux et le Conseil d'Administration.

Les «Féals Compaings» ont pour obligation de participer à un minimum (la moitié) des manifestations programmées pour la saison en cours ; ces dernières seront définies en début de saison par la distribution d'un calendrier annuel.

Les membres doivent, **sans faute**, respecter les consignes mentionnées dans les Statuts, Règlement Intérieur et Charte de l'association.

Ils doivent, de même, **se conformer strictement** aux tenues vestimentaires, équipements et accessoires préconisés par la compagnie.



Les Féals Compaigns

Les Fideles Compaignons

Association Loi 1901 n° W062001051

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire n° 10006
du Dimanche 18 Octobre 2009

Tous les membres de la compagnie doivent être actifs et se motiver pour faire vivre le campement lors des prestations et respecter les règles d'usage au sein de la compagnie ; ceci afin de donner l'image d'un véritable camp de vie médiéval.

Pour ce faire, tous les ateliers et stands actuels devront être mis en valeur, tout au long des manifestations, par des animations vivantes et ludiques. De nouveaux ateliers vont également voir le jour.

La devise des «Féals Compaigns» est POTIUS MORI QUAM FOEDARI ; il est impératif que tous les membres la connaissent et la scandent lors des manifestations.

Le Président de séance
(nom et signature)
MOURAREAU Patricia

Le secrétaire de séance
(nom et signature)
NOTAR Evelyne